

UNIVERSITÉ GRENOBLE II

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE II

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie ;

Vu les pièces justificatives produites par **M. Fabrice LAZZAROTTO**, né le **03/10/1985** à **LYON (69)**, en vue de son inscription au diplôme universitaire de technologie, spécialité INFORMATIQUE, option INFORMATIQUE ET GENIE INFORMATIQUE ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, spécialité **INFORMATIQUE**  
option **INFORMATIQUE ET GENIE INFORMATIQUE**

est décerné à **M. Fabrice LAZZAROTTO**

au titre de l'année universitaire 2004-2005.

Le titulaire



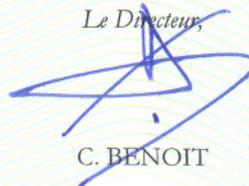
Le Président,



C. COURLET

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2006

Le Directeur,



C. BENOIT

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Jean SARRAZIN

